

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

-----  
CHANCELLERIE  
-----

▭) ECRET N° 75/323 du 5/7/75

portent nomination à titre normal dans l'Ordre du Dévouement Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

- VU la Constitution ;  
VU le Décret 60/203 du 28 Juillet 1960, portant création de l'Ordre du Dévouement Congolais ;  
VU le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attributions du Dévouement Congolais ;

▭) ECRETE :

ARTICLE 1er : Sont nommés à titre normal dans l'Ordre du Dévouement Congolais :

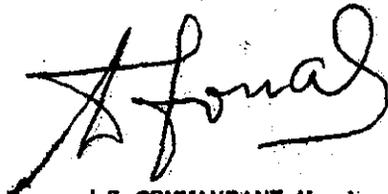
AU GRADE DE CHEVALIER

Monsieur ZOKO Raphaël, Mécanicien Contractuel retraité - BRAZZAVILLE  
Monsieur GOYD LOEMBA Alphonse, Aide-Comptable à la Compagnie des Potasses du Congo -  
POINTE-NOIRE  
Monsieur LOEMBA Jean Christien, Commis de Bureau à la Compagnie des Potasses du Congo -  
POINTE-NOIRE  
Monsieur TCHILDENBA François, Commis de Bureau à la Compagnie des Potasses du Congo -  
POINTE-NOIRE  
Monsieur MOUSSOYI Antoine, Planton-Standardiste à la Compagnie des Potasses du Congo -  
POINTE-NOIRE

ARTICLE 2 : Il sera fait application des dispositions du Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 5 JUILLET 1975



LE COMMANDANT Marien N'GOUABI,--